



POLITIQUE DU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ

La direction générale assume la responsabilité de définir la politique du système de gestion intégrée et de veiller à sa compréhension et à son application par tous les membres de l'entreprise. À cette fin, nous mettons en œuvre un système de gestion intégrée qui couvre les aspects liés au produit, à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail. Notre approche est basée sur l'amélioration continue, la prévention des performances en matière de sécurité, la santé des travailleurs et la protection de l'environnement, en assurant un contrôle efficace des processus et en minimisant leur impact sur la santé des personnes et sur l'environnement.

Nous nous engageons à mener cette politique comme un plan stratégique et à fournir le cadre de nos objectifs actuels et futurs. Nous communiquerons cette politique à tous les membres de l'entreprise afin qu'elle soit comprise et mise en œuvre efficacement par tous. En outre, nous procéderons à une gestion intégrée du système afin de garantir une amélioration continue, la prévention en matière de sécurité et de santé des travailleurs et la protection de l'environnement. Notre objectif est de maintenir l'excellence de nos services, de promouvoir la sécurité et le bien-être de notre équipe et de contribuer positivement à la protection de l'environnement dans lequel nous opérons.

Les objectifs sur lesquels INTENANCE ENERGY fonde sa politique intégrée sont les suivants :

Satisfaction du client
par l'innovation et
l'amélioration continue

Motivation et
satisfaction des
équipes

Engagement
environnemental

Garantir la santé
et la sécurité

Pour atteindre ces objectifs, il convient de suivre les lignes directrices suivantes :

- Comprendre les attentes et les besoins de nos clients et les transmettre de manière appropriée au personnel impliqué dans l'entreprise.
- S'engager à respecter les exigences légales et les autres exigences auxquelles l'organisation souscrit en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail.
- Fournir les ressources nécessaires pour identifier et résoudre les obstacles à l'amélioration, à la minimisation des risques et des dangers. l'amélioration, à la minimisation des risques et des dangers.
- Informer et former le personnel sur les principes et les méthodes permettant d'améliorer les performances du système par la participation et la prévention des accidents et des incidents.

La réalisation des objectifs définis est la responsabilité de tous, et la participation et la collaboration de l'ensemble du personnel sont nécessaires.